



Maison de Retraite
DEBROU



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2013-012	PLAN CANICULE 2013	24.05.2013

Le plan national canicule 2013 doit permettre de réagir de manière efficace à une montée très forte de la température (*Instruction interministérielle du 10 avril 2013 relative au Plan National Canicule 2013*).

Il comporte 4 niveaux de surveillance :

- 1) **Le niveau 1 – veille saisonnière**, activé chaque année du 1^{er} juin au 31 août ;
- 2) **Le niveau 2 – avertissement chaleur**, déclenché par l'Agence Régionale de Santé ;
- 3) **Le niveau 3 – alerte canicule**, déclenché par le préfet de département ;
- 4) **Le niveau 4 – mobilisation maximale**, déclenché au niveau national par le Premier Ministre sur avis du ministre de la Santé et du ministre de l'Intérieur.

Une note de service vous sera alors diffusée pour vous informer du passage d'un niveau d'alerte à l'autre.

Pendant la période estivale, des agents canicule viendront en renfort des équipes de soins pour mener à bien cette mission.

Je vous rappelle qu'en cas de déclenchement du niveau de mobilisation maximale, l'établissement se réserve la possibilité de mobiliser le personnel voire de rappeler les agents en congé.

Il pourra également être procédé à l'adaptation des plannings afin de recentrer l'activité des agents autour des tâches d'hydratation des résidents et de surveillance des signaux d'alerte.

La veille saisonnière sera désactivée le 31 août 2013, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Toute difficulté devra m'être signalée dans les plus brefs délais.

Je compte sur votre professionnalisme,

Le Directeur,

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : Cadres - Tous services – Chrono

MISE EN APPLICATION :

Folio : 1